

Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français(e), vous pourrez voter si vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidat(e)s au mandat de conseiller municipal ont désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature. Un guide à leur usage, indiquant les démarches à suivre, est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Elections



LA VOVRAYSIENNE

JANVIER 2014

FEUILLE MUNICIPALE N° 44

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

L'année 2013 s'achève, encore une année riche en travaux pour notre commune.

Réfection totale de la Chapelle, mise en souterrain de réseaux secs et humides et ceci en parfaite collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Cruzeilles. CCPC que je remercie vivement pour sa collaboration et son soutien à nos 13 communes. Elle accompagne chaque fois qu'elle le peut nos projets bien sûr en fonction de ses compétences et de son budget.

Ces différents travaux toujours trop longs nous ont tous perturbé particulièrement les riverains concernés

mais ceci pour le bien et pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

Mon « coup de gueule » se portera vers l'état qui par ses différentes réformes se désengage fortement envers nos collectivités (réforme des rythmes scolaires, fin de l'instruction des dossiers d'urbanisme...) et ceci sans nous suivre financièrement.

L'avenir s'annonce de plus en plus difficile pour nos petites communes et pour les élus de demain la tâche sera plus compliquée.

Mais quels qu'ils soient je sais qu'ils sauront s'adapter et assureront au mieux leurs missions.



Je conclurai mes brefs propos en remerciant toutes les personnes qui s'activent pour faire vivre notre village (associations, équipe municipale) et en souhaitant à tous une très belle année 2014 qu'elle soit pour vous riche de santé et de bonheur.

Votre maire
Xavier Brand



TOUTE L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS
SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE
2014 !

Ecole

Cette année, les classes du Sappey et de Vovray comptent chacune 21 élèves répartis en Grande Section, CP, CE1 pour le Sappey et CE2, CMI, CM2 pour Vovray.

L'équipe pédagogique se compose de Julie Charrier,

institutrice du Sappey et Clotilde Ruiz, institutrice de Vovray. Avec l'arrivée des élèves de Grande Section au Sappey, une atsem employée par la CCPC est arrivée en renfort.



La loi sur les rythmes scolaires impose aux communes, en collaboration avec les conseils d'école, d'organiser le temps scolaire en le réduisant de trois quarts d'heure par jour afin d'ajouter des heures le mercredi matin dans un souci de respect du rythme de l'enfant.

Pendant ces trois quarts d'heure, les communes doivent proposer un temps d'activités périscolaires.

Suite à une réunion des élus, enseignants et représentants des parents d'élèves, il a été proposé de réduire la journée de trois quarts d'heure le soir. Les enfants termineront à 15h15 au lieu de 16h à Vovray et à 15h25 au lieu de 16h10 au Sappey; ils travailleront le mercredi matin. Ce projet est soumis à l'avis de l'inspection académique.

Si le projet est accepté, chaque classe restera dans chaque commune le temps des activités périscolaires (TAP) et le transport fonctionnera comme auparavant après ces TAP. Un transport sera ajouté le mercredi. La CCPC prend en charge le transport scolaire.

Pendant ces trois quarts d'heure, les communes n'ont aucune obligation concernant les activités à proposer mais les élus de la commune et de la CCPC travaillent sur ce dossier. Un appel sera fait sur la commune aux personnes bénévoles afin de proposer des activités variées..



FETE DE NOEL
Les enfants des deux classes ont présenté un spectacle le jeudi 19 décembre

Fête du pain des écoles

Cette année la fête du pain des écoles, organisée par l'Association des Parents d'Elèves, a eu lieu le 12 octobre, malgré cette date tardive, les amateurs de pain cuit au feu de bois étaient nombreux devant le four de Vovray.

Le pain, à peine sorti du four, était déjà vendu... ainsi que les tartes et les gâteaux préparés par les enfants des écoles. Ils avaient également réalisé des dessins et affiches sur le thème de la fête du pain, exposés près du four et à l'école.

Les maîtresses de Vovray et du Sappey ont participé activement à la préparation de cette fête avec les enfants et nous ont fait le plaisir de venir ce jour là.

L'APE offrait le vin chaud et toutes les familles qui le souhaitaient ont pu rester près du four pour manger ensemble.

La réussite de cette journée a nécessité l'investissement de beaucoup de parents d'élèves, l'APE tient à les remercier, ainsi qu'Antoine Vigne, le boulanger qui est depuis plusieurs années au rendez-vous pour la fabrication, Jérôme, Wilfried et Cédric, les mitrons du Sappey, Odile et Jean-Claude Montant, sans qui cette manifestation ne pourrait se faire, ainsi que Jocelyne et Georges Picot qui ont bien aimablement prêté leur cour, pour l'occasion.

Tous les parents de l'APE vous donnent à présent rendez-vous, le dimanche 19 janvier pour le concours de belote et le dimanche 6 avril pour manger les filets de perches !

Maryline Debornes, Présidente de l'APE



ÉLECTIONS MUNICIPALES
DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. **En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.** La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.** Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles par 1 conseiller communautaire

C'est le maire qui sera automatiquement conseiller communautaire.

Etat civil 2013

NAISSANCES

- Zoé Manon Garnier, née le 12 mai, fille de Justine Brand et Antoine Garnier.
- Loïs Palou, né le 30 juin, fils de Aurélie Coulon et Manuel Palou.
- Nolan Duvernay, né le 24 juillet, fils de Eva Mingorance et Ludovic Duvernay.
- Loris Camille Daniel Laverrière, né le 6 août, fils de Charlène Florentin et Alexandre Laverrière.
- Lucas Humbert, né le 16 août, fils de Laura Marmoux et Fabien Humbert
- Maxence Marie Jean Berthomé, né le 31 août, fils de Emmanuelle Cormier et Emmanuel Berthomé.
- Olivia Emilie Gabrielle Filippetto, née le 3 novembre, fille de Pasquier Natacha et Filippetto Gaël.
- Cassie Dorine Ancel, née le 6 décembre, fille de Lise Deloche et Aurélien Ancel.
- Timéo Mandes, né le 25 décembre, fils de Sandrine (Drevoux) et Jean-Claude Mandes.

MARIAGE
François NIGON
et Catherine ORELL
se sont dit oui le 26 juillet



DECES
Odette Jeanne DUVERNAY née RICHARD
le 3 février
Alice Marguerite FOURNIER née BAILLARD
le 30 mai
Simone Henriette CHARITAS née DELVIN-COURT
le 3 octobre
Florent BRAND le 6 octobre

AGENDA

17 janvier 2014 à 20h

Vœux du Maire

19 janvier 2014

Concours de belote
organisé par l'APE

20 janvier 2014 à 18h

Réunion d'information
sur les élections en sous-
-préfecture

23 mars 2014 à 18h

Elections municipales

30 mars 2014 à 18h

Elections municipales

6 avril 2014

Repas Filets de perches
organisé par l'APE

Repas des aînés

Cette année, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune a proposé aux personnes de plus de 65 ans (« les aînés ») de se retrouver autour d'un repas au restaurant « La Clef des Champs » à Saint Blaise. Après ce moment convivial, ils ont été invités à visiter la Maison du Salève.



Animations de l'été en images



Cérémonie du 11 novembre 2013



La cérémonie a eu lieu cette année au Sappey, précédée par un dépôt de gerbe à Vovray. Comme à l'accoutumée, les élèves ont lu des textes, moment important pour le devoir de mémoire.

Et si on chantait ?

Le Chœur des Bornes évolue sur notre territoire des Bornes depuis 22 ans.

Cette chorale (mixte !) s'est taillée une renommée notoire. Les répétitions hebdomadaires ont lieu tous les mardis soirs. Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au 06.61.51.36.43.



INFORMATIONS DIVERSES

CARTES D'IDENTITE

La validité de la carte d'identité passe à 15 ANS.

La mesure est applicable aux cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures en cours de validité. La prolongation est automatique, aucune démarche n'est nécessaire, la date de validité ne sera pas modifiée. Les autorités des pays étrangers ont été informées de cette mesure et l'ont acceptée.

Votre carte d'identité est donc valable pour voyager.
«diplomatie.gouv.fr»
« interieur.gouv.fr ».

ELECTIONS

Afin d'informer les candidats et les électeurs des différents changements, M. le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois vous invite à assister à la réunion d'information qu'il organise le :

Lundi 20 janvier 2014 à 18h en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.

Pour plus d'information, le ministère a mis à notre disposition un article que vous trouverez ci-contre.

Horaires

d'ouverture de la
MAIRIE

Mardi de 14h à 18h

Jedi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h

Tel : 04.50.44.24.88

mail :mairie.vovray@wanadoo.fr

330 route du chef-lieu

74350 Vovray-en-Bornes

TRANSPORTS SCOLAIRES

En cas de neige, l'arrêt de bus des scolaires est maintenu au chef-lieu. Les enfants doivent attendre à l'arrêt.

Travaux - Réseaux

Chef lieu : extension du réseau d'eaux usées

La CCPC poursuit l'extension du réseau d'assainissement du chef lieu avec une antenne de 185 ml en canalisations polypropylène diamètre 200mm.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise GIROUD GARAMPON, titulaire du marché, pour un montant total de travaux de 40 965 € TTC.

Ce chantier a été suivi par le bureau d'étude HBI.

Les bonnes conditions climatiques de cet automne ont permis de réaliser ces travaux avant l'hiver, seules les remises en état seront faites au printemps.

Chef lieu - Au château : Renouvellement du réseau d'eau potable

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable et en coordination avec les

travaux de la Commune, la CCPC a procédé au renouvellement du réseau d'eau potable entre le bas du chef-lieu et le hameau du Château, soit 460 ml de canalisations en fonte ductile revêtue intérieure en polyuréthane (meilleure canalisation actuelle sur le marché) en diamètre 100 mm.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise GOJON TP, suite à appel d'offre pour un montant total de 81 790 € TTC.

Ce chantier a été suivi par le bureau d'étude TECH HYDRO.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale de limitation des fuites sur le réseau d'eau potable de la CCPC, démarche qui a permis de diminuer les fuites de 25 % depuis 10 ans.

Fort de cela, ce dossier est financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

La scierie - Réservoir de La Mouille : Renouvellement du réseau d'eau potable

Dans le cadre du renforcement du pompage entre le captage de la Scierie et le réservoir de La Mouille, la CCPC a procédé au renouvellement des canalisations de refoulement d'eau potable entre le pompage de la Scierie et le réservoir de La Mouille.

Ces travaux, confiés à l'entreprise GIROUD GARAMPON, ont consisté en la pose de 222 ml de tuyaux en PEHD (Polyéthylène Haute Densité) de diamètre 110 mm pour un montant total de 23 234 € TTC.

Ce chantier a été suivi par les services de la CCPC.

Les Services de la CCPC



Enfouissement des réseaux au chef-lieu



« Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale de limitation des fuites sur le réseau d'eau potable de la CCPC, démarche qui a permis de diminuer les fuites de 25 % depuis 10 ans. »

Enfouissement réseaux secs

La commune a lancé des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sur les hameaux de chez body, la Mouille (Forety) et la liaison du chef-lieu à vers la Grange, ceux-ci sont financés par un prêt de 15 ans auprès du Syane. En effet, Le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique) a engagé un plan de sécurisation du réseau électrique.

	Programme Body	Programme Forety	Programme chef-lieu
Coût des travaux	192 233.00 € (50% pris en charge par le Syane pour le réseau électrique)	103 883.00 € (85% pris en charge par le Syane pour le réseau électrique)	156 311.00 € (50% pris en charge par le Syane pour le réseau électrique)
Participation communale	99 085.00 €	36 284.00 €	88 668.00 €
Frais généraux	5 767.00 €	3 117.00 €	4 690.00 €

Patrimoine

Belle rénovation que celle de la Chapelle de l'Immaculée Conception (300m après l'église) ! La Commune, propriétaire du sol, a été sollicitée par les descendants du constructeur (Jean-François Brand) pour restaurer avec précaution cette construction de 1860.



Pourquoi a-t-elle été construite à cette date ? Nous n'avons pas la réponse. Peut-être en lien avec le rattachement de la Savoie à la France ? Peut-être pour célébrer le dogme de l'Immaculée Conception promulguée en 1864.

Le coût des travaux avoisine 30 000 € TTC, subventionné à hauteur d'environ 20 000 € TTC.

La réouverture au public a donné lieu à une manifestation fervente et festive en présence d'élus, de financeurs divers et de bon nombre

d'entre nous. Notre prêtre desservant, le Père Sancey, a assuré toute la partie religieuse propre à ce genre d'édifice.

La Chapelle étant sur une veine de sable siliceux, un problème d'humidité est en passe d'être résolu.

Sous peu, un tableau explicatif sera à l'intérieur et un dossier complet sera consultable en mairie.

Ce noble patrimoine est pour nous tous aujourd'hui. Demain, il accompagnera nos descendants.

Merci au constructeur.



Le Syndicat Mixte du Salève décline une exposition gratuite à la Maison du Salève intitulée « LES CORRIDORS DE L'AMOUR! ».

Syndicat Mixte du Salève

La Région Rhône-Alpes décline la loi Grenelle de l'Environnement en signant des contrats dits « corridors » avec des collectivités locales pour mettre en œuvre des mesures de conservation ou de restauration de corridors biologiques.

Les corridors biologiques sont des couloirs naturels permettant à la faune de se déplacer d'un milieu de vie à l'autre pour se nourrir, se reproduire ou pour conquérir de nouveaux territoires. Ils permettent aussi aux plantes de se disséminer. Ainsi, les cours d'eau, les haies, les talus, les chemins agricoles sont des lignes de vie parfois rompues par les activités et les infrastructures humaines. Le premier contrat signé en Haute-Savoie est

intitulé « Champagne Genevois ». Il est porté par la Communauté de Communes du Genevois et l'Etat de Genève sur un programme Interrégion. Le massif du Salève est repéré comme étant un milieu de vie de nombreuses espèces de toutes tailles.

Le Syndicat Mixte du Salève décline une exposition gratuite à la Maison du Salève intitulée « LES CORRIDORS DE L'AMOUR! ».

S'adressant à tout public, cette exposition permet sous forme de jeux de découvrir les corridors du territoire et pourquoi les préserver.

Le Syndicat du Vuache finance simultanément une exposition itinérante, sur le même thème à disposition des mairies, biblio-

thèques, écoles...

Au travers de ce jeu, transformons-nous un instant en cerf, en abeille, en lynx, en sanglier et tâchons de traverser urbanisation, autoroutes, rivières... Pour essayer de retrouver l'âme sœur et étendre notre terri-



Exposition « les Corridors de l'Amour! »